

VERNEUIL & GRAVEREAUD, Hanoï
constructeurs et loueurs de pousse-pousse,
entrepreneurs de bâtiments et travaux publics,
colons,
éboueurs-vidangeurs,
créateurs du *Cinéma Palace*.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE HANOÏ
Procès-verbal de la réunion du 2 septembre 1922
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1922)

[...] Immédiatement un appel d'offres fut préparé et deux jours plus tard MM. Verneuil et Gravereaud furent déclarés adjudicataires pour la construction du nouveau bâtiment, moyennant une augmentation de 6 % sur les prix portés au devis estimatif, lequel se montait à 17.600 piastres.

Les délais d'exécution furent jugés un peu courts par les entrepreneurs consultés, lesquels fixèrent le 20 novembre comme date minimum d'achèvement des Travaux.

Le cahier des charges a donc dû comporter une clause spéciale attribuant une prime de 10 piastres par journée d'avancement, de même qu'une pénalité de même importance par journée de retard sur la date fixée.

Mais comme il faut toujours compter avec des cas de force majeure pouvant surgir en cours de construction, M. Aviat propose, pour plus de sécurité, de repousser la date d'ouverture de la foire de 10 jours.

Celle-ci serait donc inaugurée le dimanche 10 décembre et clôturée le dimanche 24 décembre au soir.

La proposition de M. Aviat est adoptée à l'unanimité. [...]

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE HANOÏ
Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 1922
(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1922)

[...] Les plans ayant été dressés immédiatement par M. Aviat, dès le 2 octobre nous passions un avenant avec MM. Verneuil et Gravereaud, le cahier des charges et le devis estimatif des travaux ayant été établis et arrêtés d'un commun accord avec eux, sur les bases du marché précédent. Par ce marché, les entrepreneurs s'engageaient à prendre leurs dispositions pour que les travaux soient entièrement achevés le 1^{er} décembre 1922, sauf à se voir appliquer une pénalité de 50 p. par journée de retard. [...]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1923)

Ceux qui nous quittent. — Par l'*Amiral-Nielly* va nous quitter, rentrant prendre quelques mois de congé en France, après un séjour ininterrompu de 23 ans, M. Fougerolle¹, le sympathique contremaître des ateliers Verneuil et Gravereaud, bien connu au Tonkin.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits d'agréable séjour dans la Métropole.

LE PARATONNERRE « IDÉAL »
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1923)

Chacun sait le développement, sans cesse croissant, de l'entreprise Verneuil et Gravereaud. Tandis que leurs ateliers donnent, à Hanoï, l'impression d'une vaste ruche bourdonnante du lever au coucher du soleil, leurs chantiers se dressent un peu partout dans l'intérieur, qu'il s'agisse de point d'accès facile ou de sommets élevée comme le Tam-Dao, par exemple, lequel doit à cette entreprise les magnifiques villas du gouvernement général,

La capitale indochinoise compte maints bâtiments construits par MM. Verneuil et Gravereaud et, l'année passée, à l'occasion de la foire de Hanoï, alors que le temps pressait, ils réalisèrent le tour de force d'édifier en quelques semaines de robustes pavillons en ciment armé, qui permirent à de nombreux exposants de participer à cette manifestation économique.

Voici donc deux entrepreneurs dont l'activité, depuis de longues années, se dépense sans compter en ce pays.

Mais cette activité, ils ne la limitent pas à une spécialité, lourde pourtant d'étude, d'exécution, de responsabilité ; noua les voyons s'occuper de carrosserie ; nous les voyons jeter dans la circulation, et en grand nombre, ces légers véhicules tout à la fois utiles et luxueux que sont les pousses de maître ; a-t-on besoin de radeaux, de bacs, d'embarcations de plaisance, là encore, leur originalité et leur esprit de création se donnent libre cours pour aboutir aux meilleurs résultats. Ils touchent même hardiment à la colonisation.

Chèque fois donc que se présente une occasion d'innover, de produire davantage encore, nos concitoyens la saisissent.

On leur dort — et c'est là où nous voulons surtout en venir, un système de paratonnerre, dit « Paratonnerre Idéal » qui n'a pas manqué de retenir l'attention des spécialistes — ingénieurs, architectes — et qui a été adopté par les administrations. Nul n'ignore qu'en suite de la guerre, le platine a atteint des prix fabuleux, inabordables ; il a donc fallu songer et trouver un autre métal, de moindre coût, pouvant protéger aussi parfaitement contre la foudre, et l'entreprise Verneuil et Gravereaud, par des méthodes de tâtonnements, par de multiples essais, s'est attachée à voir découvrir un élément susceptible de rivaliser en toute sécurité avec le platine.

La pointe de platine du paratonnerre ordinaire a pu être avantageusement remplacée par une pointe en cuivre rouge, fondu, nickelée par la suite.

Il convenait, cet élément essentiel trouvé, puis essayé, enfin reconnu excellent, de modifier la pièce unique que constitue le paratonnerre et de la diviser.

MM. Verneuil et Gravereaud ont construit « l'Idéal Paratonnerre » en 3 pièces comprenant la base ; le porte-pointe ; la pointe ; la deuxième pièce étant réunie à la première par une partie longuement filetée afin d'assurer une parfaite communication.

Il serait trop long d'entrer ici dans des détails techniques, mais en constructeurs avisés, MM. Verneuil et Gravereaud ont recherché avec la sécurité et la commodité, l'intérêt de leur clientèle.

¹ Auguste Fougerolle : ancien surveillant chez Pées et Chazeau.

La visite des paratonnerres cause toujours des dommages aux habitations, avec le « Paratonnerre Idéal », ces Inconvénients n'existent plus grâce à l'aménagement d'un joint de visite, en cuivre rongé, placé à hauteur d'homme au niveau du sol. C'est donc avec raison que les administrations ont réservé le meilleur accueil à l'innovation de MM. Verneuil et Gravereaud, car les bâtiments administratifs abritent de nombreuses vies humaines ; car les écoles contiennent des élèves dont le nombre croît chaque jour ; tous doivent être protégés contre les accidents possibles.

Ce faisant, l'entreprise Verneuil et Gravereaud s'est affirmée dans la voie du progrès, elle s'est affirmée, ce qu'elle fut depuis son début — qui remonte à 1903 — une entreprise sérieuse, soucieuse du bien-être, du confort, de la sécurité, de sa clientèle et l'on doit l'en féliciter.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1923)

De retour — Nous revoyons avec le plus vif plaisir parmi nous, M. Fougerolle, le sympathique contremaître de l'entreprise Verneuil et Gravereaud.

Venu au Tonkin, il y a vingt-trois ans, au lendemain de la campagne de Chine, M. Fougerolle a mené, durant ce long laps de temps, la vie la plus active et la plus laborieuse, la plus rude aussi puisque sur les chantiers par tous les temps,

Et ce n'est qu'après 23 ans de cette vie qu'il a songé à prendre un congé pour revoir en France et passer quelques mois au milieu d'elle à Nancy, sa famille.

M. Fougerolle reprend dès son retour ses travaux dans les entreprises de MM. Verneuil et Gravereaud comme conducteur.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE HANOÏ
Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 1922
(*L'Écho annamite*, 24 février 1924)

[...] Si l'on veut bien remarquer que ces bâtiments sont, le premier, entièrement recouvert par une terrasse en ciment armé ; le second, partie en ciment armé et partie en tuiles sur fermes métalliques, et que les deux couvrent ensemble une surface totale de 2.095 mètres carrés (ce qui fait un revient de 23 p.65 le mètre carré, sans compter les dépassements en marquises, en ciment armé, et les trottoirs bordés de briques à coins arrondis), on conviendra qu'il était impossible de faire mieux et à meilleur compte, dans un délai de temps aussi réduit. Le premier bâtiment fut édifié en 55 jours, tandis que le second, d'une importance plus que double du premier, l'a été en 66 jours. Ce record dans la construction est tout à l'honneur des entrepreneurs, MM. Verneuil et Gravereaud.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1924)

Mariage. — Aujourd'hui, samedi 28 juin, à 10 heures, a été célébré le mariage de M. Louis Ulysse Delevaux, employé de commerce, avec M^{me} Lê-thi-Ham, à Hanoï. Les

témoins étaient : MM Auguste Fougerolle, chef d'exploitation des Établissements Verneuil et Gravereaud, et Lucien Faure, agent de T. P., Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleures souhaits de bonheur.

Hanoï

Les obsèques de M. Delevaux
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1924)

On a enterré samedi soir, au cimetière de la route de Hué, un Tonkinois de la première heure, venu ici en 1884, un hardi pionnier de la colonisation, qui s'est éteint à l'hôpital de Lanessan, à l'âge de 65 ans, après une vie toute de labeur et de droiture.

Une assistance nombreuse avait tenu à entourer, en cette douloureuse circonstance, les enfants du défunt qui conduisirent le deuil.

De magnifiques couronnes, ornées de rubans violets, dont une envoyée par la maison Verneuil et Gravereaud où travaille un des fils de M. Delevaux, garnissaient le char funèbre, ainsi que de superbes bouquets et gerbes de fleurs naturelles. M. le pasteur officia, la défunt appartenant à la religion protestante.

Nous renouvelons à la famille Delevaux l'expression de nos bien vives condoléances.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1924)

Samedi matin, à 10 heures, à la résidence-mairie, M l'administrateur Eckert, résident maire, a procédé au mariage de M. Auguste Jean Baptiste Fougerolle, le sympathique entrepreneur attaché à la maison Verneuil et Gravereaud, avec madame Anna Martine Mirassou Castera², arrivée tout récemment de France, pour rejoindre son futur mari. M. Fougerolle, très estimé en notre ville où il est installé depuis quelque vingt ans et où ses services à la maison Verneuil et Gravereaud sont si appréciés, était assisté de M. Gaston Gravereaud, l'entrepreneur bien connu, et de M. Paul Léon Levée, négociant, propriétaire de Hanoï-Hôtel, juge consulaire et membre de l'Amicale des Anciens Tonkinois.

Madame Gaston Gravereaud, la gracieuse femme de M Gravereaud, assistait madame Anna Martine Mirassou Castera.

Après le cérémonie, à midi, dans un des coquets salons d'Hanoï-Hôtel, décoré avec beaucoup de goût, un déjeuner réunissait autour de M. et de madame Fougerolle les témoins et quelques intimes. .

M. Levée... s'était surpassé pour servir un menu de choix, etc.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE HANOÏ
Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1925
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1925)

[...] Les travaux exécutés ont été les suivants :

1° — Construction de six pavillons dont un double ;

² Divorcée de Pierre-Auguste Bollmann.

2° — Érection du pavillon du commissariat comprenant tous les services ; postes-télégraphes-téléphones, douane, police, bureau du commissariat, salle de correspondance ;

3° — Construction d'une buvette ;

4° — Construction de deux water-closets pour messieurs et dames ;

5° — Construction d'un poste pour les gardiens ;

Il y eût un appel d'offres pour la construction de six pavillons et du pavillon du commissariat.

La maison Verneuil et Gravereaud ayant fait des offres avantageuses (prix forfaitaire de 48.000 \$) fût agréée.

Par la suite, il lui fût confié la construction de la buvette et des water-closets, plus certains travaux supplémentaires.

Au cours des travaux, des difficultés surgirent entre le Comité de Direction et la maison Verneuil et Gravereaud.

À l'heure actuelle, il existe encore un litige au sujet de travaux supplémentaires.

Comblement de la mare

Il fût procédé au comblement de la mare sise près du Pavillon du Laos sur laquelle deux Pavillons furent construits en partie.

Ce travail exécuté par l'entreprise Leroy s'est élevé à la somme de \$ 3.397,82.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1925)

Monsieur Fougerolle ayant quitté la maison Verneuil et Gravereaud où il avait travaillé pendant dix années consécutives, s'installe à son compte à partir du 1^{er} mai.

Travaux neufs - Agrandissements - Transformations

Petites Réparations

Plans et Devis

4, boulevard Armand-Rousseau

Hanoï
AU PALAIS

Tribunal de 1^{re} instance

Audience correctionnelle indigène du lundi 28 décembre 1925

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1925)

Nous souhaitons la bienvenue à M. Hervé du Penhoat qui, à peine installé, présidait de matin.

.....
L'encaisseur Ng.-van-Tu, au service de la Société des vidanges, falsifiait tranquillement les reçus d'abonnement qui lui étaient confiés et percevaient ainsi à son profit, quelques taxes illicites.

Surpris, il essaya de rejeter la faute sur un boy : M. Gravereaud, en produisant à la barre quelques autres reçus, le confondit, et M. le procureur de la République Giacobbi requiert condamnation sévère puisque non seulement Ng.-v-Tu était fautif, mais parce

qu'il avait essayé de faire retomber les conséquences de son geste sur le boy de M^{me} de Heaulme³.

Le tribunal a condamné Ng.-v-Tu à 15 jours de prison.

Les nouvelles installations des G.M.R.
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1926)

.....
On pense que les travaux, qui ont été confiés à l'entreprise Verneuil et Gravereaud seront terminés fin janvier.

Conseil d'administration du port autonome de Haïphong
(séance du 10 février 1928)

Le Port Autonome doit entreprendre prochainement les travaux de remplacement du tablier métallique d'une partie des appontements des Docks par un tablier en béton armé ; il importe que seuls soient admis à prendre part au concours des entrepreneurs spécialisés figurant sur une liste établie par le directeur du Port, après consultation du conseil d'administration:

Le conseil arrête la liste suivante :
MM. AVIAT, entrepreneur à Hanoï ;
VERNET, entrepreneur à Haïphong ;
GASTALDI, Dominique, entrepreneur à Haïphong ;
VERNEUIL & GRAVEREAUD, entrepreneur à Hanoï ;
Sté des Grand Travaux d'Extrême-Orient [GTEO], entrepreneur à Hanoï ;
Sté frse d'entreprise de dragages et de Travaux publics [SFEDTP], entrepreneur à Haïphong.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

Nous apprenons la dissolution de la Société en nom collectif Verneuil et Gravereaud à Hanoï.

NÉCROLOGIE
Paul-Samuel Verneuil
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1928)

M. Paul-Samuel Verneuil, qui vient de mourir à Paris, à l'âge de 64 ans, est un ancien Tonkinois. Il se rendit à Hanoï en 1908 et c'est à lui que l'on doit à l'époque, la mise en circulation du pousse-pousse à roues caoutchoutées. Il travailla d'abord sous la raison

³ Marie-Thérèse Guidon-Lavallée, épouse de Roland de Heaulme de Boutsocq (1889-1974) : futur directeur de la Société agricole et forestière de Yên-My. Voir [encadré](#).

sociale « Verneuil et Pottecher », plus tard sous la raison sociale « Verneuil et Gravereaud ».

Ce fut, on peut le dire, la belle époque du « pousse de luxe ».

En 1912, Paul-Samuel Verneuil fut remplacé par son frère, M. Jean Verneuil. [...]

DÉCÈS

(*Bulletin municipal de Hanoï*, octobre 1934)

M. GRAVEREAUD Pierre Gaston, entrepreneur des travaux publics, né le 13 juin 1881, décédé le 1^{er} décembre 1934.
